

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public

Une procédure de sélection est mise en œuvre pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur le Domaine Public de la commune de Questembert pour l'activité suivante :

Installation, exploitation et maintenance d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école maternelle publique de Beausoleil.

1. Contexte

La commune de Questembert a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de son domaine public pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école maternelle publique de Beausoleil.

La commune de Questembert est susceptible de donner suite à cette demande d'occupation du domaine public afin de permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

Par conséquent, tout porteur de projet concurrent pour la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque intéressé par l'occupation de la toiture concernée peut se manifester dans les délais fixés par le présent avis (article L.2122-1-4 du code de la propriété des personnes publiques). Cet appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L2122-1-1 du code de la propriété des personnes publiques.

2. Caractéristique administratives de l'autorisation d'occupation temporaire

- **Objet** : Installation, exploitation et maintenance d'une centrale photovoltaïque de 150 KWc en autoconsommation sur la toiture de l'école maternelle publique de Beausoleil.
- **Lieu** : rue du Calvaire – 56230 Questembert
- **Surface estimative** : 1 200 m² de toiture (cf. plan ci-après annexé)
- **Type d'autorisation** : autorisation temporaire du domaine public (de nature précaire et révocable). Elle sera formalisée par une convention conclue entre les parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.
- **Durée** : 20 ans à compter de la mise en service de l'installation.

3. Caractéristique techniques de l'autorisation d'occupation temporaire

Obligations de l'occupant propriétaire de la centrale photovoltaïque

Accepter la toiture en l'état

Si l'occupant estime nécessaire la reprise d'étanchéité de la toiture, il devra le signifier à la commune de Questembert en amont de l'installation de la centrale photovoltaïque

Prendre en charge toutes les obligations de propriétaire de la centrale photovoltaïque.

Présenter et faire valider par la commune de Questembert les plans avant tous travaux et pose de panneaux photovoltaïques.

Prendre à sa charge exclusive la conduite de l'ensemble des opérations d'installation de la centrale photovoltaïque et ses accessoires

Prendre à sa charge exclusive la gestion administrative du projet (autorisations administratives, demande de raccordement ...)

Assurer le financement de ce projet, la maintenance et l'entretien de l'équipement photovoltaïque

Mettre en œuvre une solution technique et une gestion des équipements garantissant une sécurité totale pour tous les utilisateurs du bâtiment sur la durée totale du temps d'occupation.

Souscrire l'ensemble des assurances couvrant les dommages matériels et corporels susceptibles d'avoir lieu sur et dans le bâtiment ainsi que dans l'enceinte de cet établissement recevant du public du fait de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Prévenir la commune de Questembert au moins 24 heures avant toute intervention.
Une autorisation écrite sera délivrée par la commune de Questembert où chaque intervenant sera nommé afin de bénéficier d'un accès spécial.

4. Délai et procédure de dépôt des candidatures

- **Type de procédure** : convention d'occupation du domaine public, conformément à l'article L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
- **Date limite de réception des candidatures** : 10 octobre 2020
- **Modalités de dépôt des candidatures** : Le dossier de candidature devra être déposé à l'adresse mail suivante :
- **Contenu du dossier de candidature** : Le candidat devra présenter un dossier comprenant les documents suivants :
 - Un courrier de présentation du candidat et de son intérêt à présenter ce type de projet ;
 - Des justificatifs de sa capacité économique et financière ;
 - Une note présentant l'historique de l'activité du candidat sur le secteur de l'installation/exploitation/maintenance de centrales photovoltaïques ;
 - Un mémoire méthodologique présentant le projet dans ses différents aspects (technique, esthétique, calendrier, productivité , environnemental, ancrage local, financier).

5. Critères de choix

La commune de Questembert procédera à une sélection selon les critères suivants :

- Puissance de l'installation en lien avec la capacité d'autoconsommation du site
- Qualité de l'équipement posé (structure + modules photovoltaïques d'origine UE)
- Capacité d'intervention et optimisation du fonctionnement de la centrale pour maximiser la production (supervision + protocole d'intervention maintenance préventive et curative)
- Solidité du portage juridique et financier du projet avec dans la mesure du possible un ancrage local

Les candidats sont informés que la commune de Questembert se réserve le droit de ne pas donner suite au projet.

Annexe 1 : Plan de localisation de l'école maternelle de Beausoleil (projet de construction neuve)



